

**Direction générale de la recherche appliquée  
Politique stratégique  
Développement des ressources humaines Canada**

**Applied Research Branch  
Strategic Policy  
Human Resources Development Canada**

**La situation de l'emploi des jeunes au Canada :  
Quelques explications et perspectives d'avenir  
R-98-10F**

**par  
Claude Lavoie et Ali Béjaoui  
Décembre 1998**

Les opinions exprimées dans les documents de la Direction générale de la recherche appliquée sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Développement des ressources humaines Canada ou du gouvernement fédéral.

The views expressed in Applied Research Branch papers are the authors' and do not necessarily reflect the opinions of Human Resources Development Canada or of the federal government.

■

La série de documents de recherche comprend des études et des travaux de recherche réalisés sous l'égide de la Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique (PS). Il s'agit notamment de recherches secondaires sous forme d'études de base et d'analyses documentaires qui appuient les efforts de recherche de PS.

The Research Paper Series includes studies and research conducted under the auspices of the Applied Research Branch of Strategic Policy (SP). Papers published in this series consist of secondary research in the form of background studies and literature reviews that support the research efforts of SP.

■



Première édition/First Edition - Internet 1999

**La DGRA publie les documents selon les domaines thématiques suivants :**

Adaptation au marché du travail; Apprentissage continu; Compétences requises dans l'économie axée sur le savoir; Exclusion, marginalisation, et obstacles à surmonter; Investir dans les enfants et les familles; L'union sociale : connaissances et information; Nature changeante du travail; Renouvellement de l'assurance-emploi; Services d'analyse macroéconomique/du marché du travail; et Transitions chez les jeunes.

Une liste complète des publications est disponible sur demande, ou en visitant notre site Web à l'adresse ci-dessous.

**ARB publishes papers within the following thematic areas:**

Changing Nature of Work; Employment Insurance Renewal; Exclusion, Marginalization and Overcoming Barriers; Investing in Children and Families; Labour Market Adjustment; Lifelong Learning; Macroeconomic/Labour Market Analysis Services; Skills Requirements in the Knowledge-Based Economy; Social Union: The Knowledge and Information Aspects; and Youth Transitions.

A complete list of publications is available upon request, or by visiting our Web site as listed below.



**Si vous avez des questions concernant les documents publiés par la Direction générale de la recherche appliquée, veuillez communiquer avec :**

Coordonnatrice des publications  
Direction générale de la recherche appliquée  
Politique stratégique  
Développement des ressources humaines Canada  
140, Promenade du Portage IV, 4<sup>e</sup> étage  
Hull (Québec) Canada  
K1A 0J9

Téléphone : (819) 994-3304  
Télécopieur : (819) 953-8584  
Courrier électronique : [research@spg.org](mailto:research@spg.org)  
<http://www.hrdc-drhc.gc.ca/drga/>

**General enquiries regarding the documents published by the Applied Research Branch should be addressed to:**

Publications Coordinator  
Applied Research Branch  
Strategic Policy  
Human Resources Development Canada  
140 Promenade du Portage IV, 4<sup>th</sup> Floor  
Hull, Quebec, Canada  
K1A 0J9

Telephone: (819) 994-3304  
Facsimile: (819) 953-8584  
Internet: [research@spg.org](mailto:research@spg.org)  
<http://www.hrdc-drhc.gc.ca/arb/>

## Résumé

Suite au manque d'expérience des jeunes sur le marché du travail, ces derniers sont souvent les premiers licenciés et les derniers embauchés. Cette règle du dernier embauché/premier licencié explique pourquoi le taux de chômage des jeunes a continuellement été plus élevé et plus sensible aux variations du cycle économique que celui des adultes. La reprise économique qui a suivi la récession du début des années 90 n'étant pas encore terminée, cette règle explique en partie le fait que le taux d'emploi des jeunes (15 à 24 ans), comparativement à celui des adultes, demeure bien en-dessous de son niveau atteint au début des années 1990. Avec le raffermissement de la croissance économique, la demande des jeunes travailleurs devrait commencer à s'accélérer au cours des prochaines années. La baisse de la demande relative des jeunes est donc, en partie, temporaire.

Par contre, la demande des jeunes a été aussi affectée de façon permanente par des changements technologiques qui ont modifiés les compétences exigées par le marché du travail. Ces changements ont entraîné une augmentation de l'importance de capital humain—de l'éducation et de l'expérience—dans la réussite sur le marché du travail. La sensibilité à cette réalité a entraîné un retour massif aux études, expliquant ainsi partiellement la baisse du taux d'emploi chez les jeunes au cours des années 1990. Quant à l'importance accrue de l'expérience, elle a provoqué une diminution sensible du salaire réel des jeunes depuis 1980.

Ces considérations font donc appel à deux types d'intervention de la part des décideurs politiques. Premièrement, elles font appel à des politiques structurelles d'incitation à l'éducation pour les jeunes moins instruits. Deuxièmement, elles soulèvent l'importance des programmes visant à augmenter l'expérience des jeunes sur le marché du travail, tel que la mise sur pied d'un programme d'alternance travail/étude plus universel.

## Abstract

Because of their lack of experience in the labour market, young people are often the last workers hired and the first ones laid off. This last hired/first laid off rule explains why the unemployment rate for young people has constantly been higher and more sensitive to fluctuations in the economic cycle than the unemployment rate for adults. Since recovery from the economic recession of the early 1990s is not yet over, this rule explains in part the fact that the employment rate for young people between the ages of 15 and 24, compared with the employment rate for adults, is still well below the level of the early 1990s. With stronger economic growth, the demand for young workers should begin to increase over the next few years. The decrease in the relative demand for young people is therefore partly temporary.

However, the demand for young people has also been affected permanently by technological changes which have changed the skills sought by the labour market. These changes have increased the importance of human capital -- education and experience -- to success on the labour market. Awareness of this reality has resulted in a large-scale return to school, partly explaining the decrease in the employment rate for young people during the 1990s. The increased emphasis on experience, however, has resulted in a noticeable decrease in the real earnings of young people since 1980.

Consequently, these considerations call for two types of interventions on the part of political decision-makers. First, structural policies are required to encourage young people with less education to go to school. Secondly, programs that provide young people with labour market experience, such as a more universal cooperative program, are needed.

## Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier, Michael Hatfield, Philip Jennings et particulièrement Richard Roy et Yves Gingras pour leurs observations et suggestions précieuses.

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	7
<b>2. Pourquoi le taux de chômage des jeunes est-il davantage influencé par les variations du cycle économique?</b> .....	8
2.1 Les caractéristiques de la demande .....	8
2.2 Les facteurs institutionnels : le salaire minimum .....	9
2.3 Les caractéristiques de l'offre .....	10
<b>3. Pourquoi le taux de chômage des jeunes est-il plus élevé?</b> .....	12
<b>4. Qu'est-ce qui peut expliquer la situation d'emploi des jeunes?</b> .....	16
<b>5. Conclusions et répercussions stratégiques</b> .....	22
<b>Bibliographie</b> .....	25

## 1. Introduction

Comparé aux adultes (25 ans et plus) , le taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) a été systématiquement plus élevé et plus influencé par les variations du cycle économique. De plus, l'emploi des jeunes ne s'est pas encore rétabli à la suite de la dernière récession. En effet, entre 1992 et 1997 le nombre de jeunes qui travaillaient a diminué d'environ 500 000, alors que celui des adultes a augmenté de plus qu'un million durant la même période. Pour une demande donnée, cette baisse de l'offre des jeunes sur le marché du travail est supposée améliorer leur sort en terme de gains relatifs. Malheureusement, les salaires relatifs des jeunes continuent de baisser légèrement durant les années 90 faisant ainsi de ce groupe l'objet d'une inquiétude particulière.

L'objectif de ce travail consiste à apporter des éléments de réponses aux interrogations soulevées quant à la situation de l'emploi des jeunes. Les deux premières parties de ce travail tentent d'expliquer pourquoi le taux de chômage des jeunes a continuellement été plus élevé et plus sensible aux variations du cycle économique que celui des adultes. La troisième partie aborde particulièrement la baisse de l'emploi chez les jeunes au cours des deux dernières décennies. Finalement, la quatrième partie jette un regard sur les perspectives d'avenir et les implications politiques.

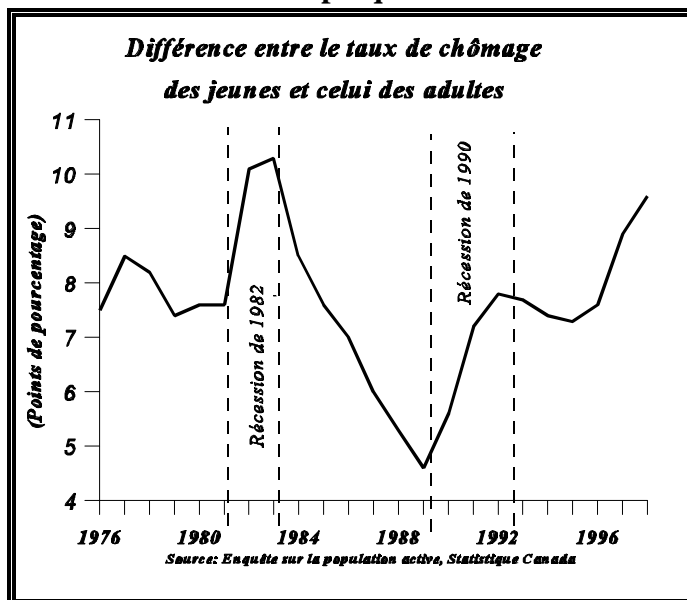
## 2. Pourquoi le taux de chômage des jeunes est-il davantage influencé par les variations du cycle économique?

Le taux de chômage des jeunes a été davantage influencé par les variations du cycle économique que celui des adultes, dans le sens qu'il a augmenté davantage en période de ralentissement économique et qu'il a diminué davantage en période de reprise (graphique 1). Trois grands facteurs peuvent être à l'origine de cette plus grande sensibilité du chômage des jeunes aux activités économiques à savoir, les caractéristiques relatives de l'offre des jeunes, de leur demande ainsi que des institutions qui gouvernent leurs relations d'emploi.

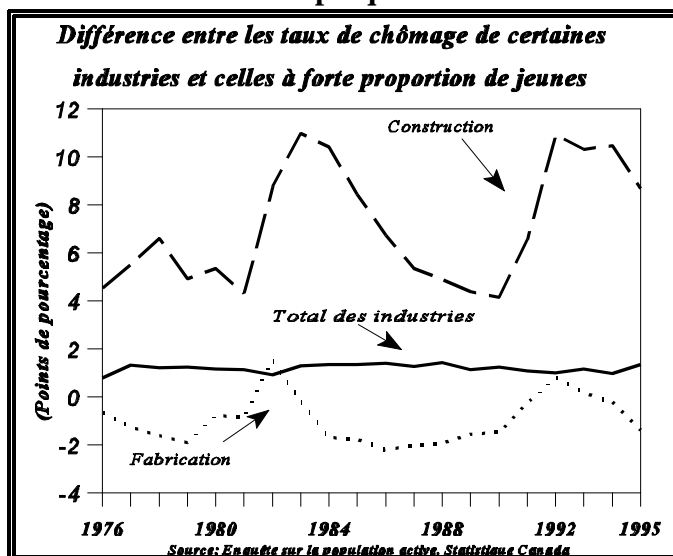
### 2.1 Les caractéristiques de la demande

Une façon d'explorer le caractère cyclique plus marqué de la demande de jeunes travailleurs serait d'étudier la répartition industrielle des jeunes et voir dans quelle mesure celle-ci est une source de vulnérabilité au cycle économique. En 1995, plus que 55 % des jeunes travailleurs étaient concentrés dans six industries, à savoir l'hébergement, les services alimentaires, les services personnels et services aux ménages, les divertissements, les loisirs et le commerce de détail. Ces industries sont qualifiées d'industries à forte proportion de

Graphique 1



Graphique 2





jeunes. Par comparaison, seulement 25 % de l'ensemble des travailleurs étaient employés dans ces six industries. On remarque que le taux de chômage dans ces industries à forte proportion de jeunes n'est pas plus cyclique que le taux de chômage au sein de l'économie en général (graphique 2). Il est également moins cyclique que celui des industries de la construction et de la fabrication. Ainsi, comme les industries à forte proportion de jeunes sont moins influencées par les variations du cycle économique que les autres industries, on ne peut invoquer le caractère cyclique de l'industrie pour expliquer la plus grande sensibilité du taux de chômage des jeunes aux variations du cycle économique<sup>1</sup>.

## 2.2 Les facteurs institutionnels : le salaire minimum

Le degré de rigidité des salaires est l'un des argument avancés pour expliquer la vulnérabilité relative du chômage des jeunes au cycle économique. Afin d'explorer cet argument nous analyserons la flexibilité relative des salaires entre les différentes tranches d'âge. En effet, les normes de travail, notamment les lois sur le salaire minimum, pourraient se traduire par une rigidité de salaire un peu plus grande chez les jeunes. Cependant, cela ne semble pas être le cas. Selon une étude menée par Statistique Canada, seulement environ 15 % des jeunes travailleurs gagnaient le salaire minimum à la fin des années 80 (Akyeampong, 1989). De plus, entre 1970 et 1994, le coefficient de variation du salaire réel des jeunes hommes<sup>2</sup> était d'environ 0,076, tandis que celui des 25 à 34 ans était de 0,039 et celui des 35 à 44 ans, de 0,034. Les salaires versés aux jeunes travailleurs semblent au moins aussi flexibles que les salaires versés aux travailleurs adultes, voire même plus. Il ne semble donc pas que la rigidité relative des salaires soit un facteur significatif de la sensibilité plus marquée de l'emploi des jeunes aux variations du cycle économique. Cependant, les salaires des jeunes et ceux des adultes ne sont pas parfaitement comparables, en ce sens que les salaires des jeunes sont des salaires de premier échelon, tandis que les salaires des adultes reflètent l'expérience des travailleurs. On s'attend à ce que les salaires de premier échelon soient plus flexibles. De même, les adultes sont immunisés contre l'ajustement

---

<sup>1</sup> En 1995, selon des calculs détaillés, seulement 11% des jeunes travaillaient dans des industries qui sont normalement plus influencées que la moyenne par les variations du cycle économique.

<sup>2</sup> Revenu réel d'un emploi à temps plein tout l'année selon l'Enquête sur les finances des consommateurs. Le coefficient de variation est le résultat de la division de l'écart-type par la moyenne.

à la baisse de leur salaires vu que les employeurs sont plus concernés par l'effet que peut avoir un tel ajustement sur la productivité et le moral de ces employés (Picot, 1998).

### 2.3 Les caractéristiques de l'offre

Mis à part les facteurs démographiques, le taux de participation des jeunes peut être plus ou moins sensible au cycle économique en fonction de certaines caractéristiques à savoir la structure d'âge, le statut d'étudiant et le taux de participation scolaire. En effet, il a été démontré par Archambault et col. (1998) que la sensibilité au cycle économique du taux d'activité des jeunes de 15-19 ans est de 3 à 4 fois plus élevée que celle des 20-24. De même, le taux d'activité des étudiants est de l'ordre de 4 fois plus sensible que celui des non étudiants. Enfin, la même étude a mis en évidence que le taux de fréquentation scolaire est, du moins en partie, sensible au cycle économique. En effet un jeune sur deux qui quitte le marché du travail pour des raisons conjoncturelles retourne aux études. Ainsi les caractéristiques du groupe d'âge 15-19 ans jouent un rôle important dans la plus grande sensibilité de l'offre de travail des jeunes au cycle économique.

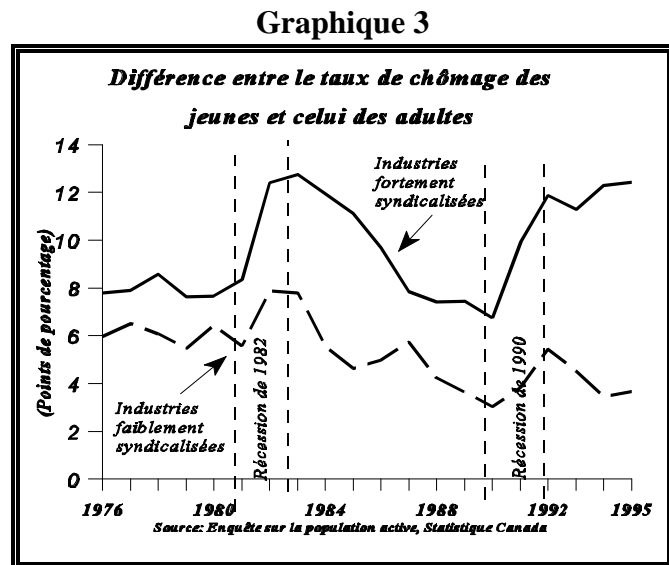
Par ailleurs, le dénominateur commun à tous les jeunes c'est la manque d'ancienneté. Cette caractéristique intrinsèque des jeunes est un facteur clef lorsqu'il s'agit d'expliquer la plus grande vulnérabilité de leur emploi. En effet, les employeurs ont tendance à garder les travailleurs plus anciens afin de rentabiliser les coûts de formation encourus. De même, la prépondérance de l'ancienneté dans le processus de licenciement et de rappel est une des principale caractéristiques qui régit les relations d'emploi dans toute les entreprises.

La règle d'ancienneté ne se limite pas au contexte syndiqué, elle constitue une pratique courante même au sein des entreprises non syndiquées. L'ancienneté est généralement considérée comme un indicateur de l'expérience de l'employé. Les conventions collectives accordent un poids considérable à l'ancienneté dans la détermination de l'ordre des licenciements et des rappels. Les travailleurs qui occupent leur emploi depuis longtemps dans des entreprises syndiquées ne sont pas touchés par les licenciements, sauf dans le cas de réductions extrêmement vastes de l'effectif.

Par rapport au taux de chômage des adultes, on remarque que le taux de chômage des jeunes est sensiblement plus influencé par les variations du cycle économique dans les industries fortement

syndicalisées que dans les industries faiblement syndicalisées (graphique 3)<sup>3</sup>.

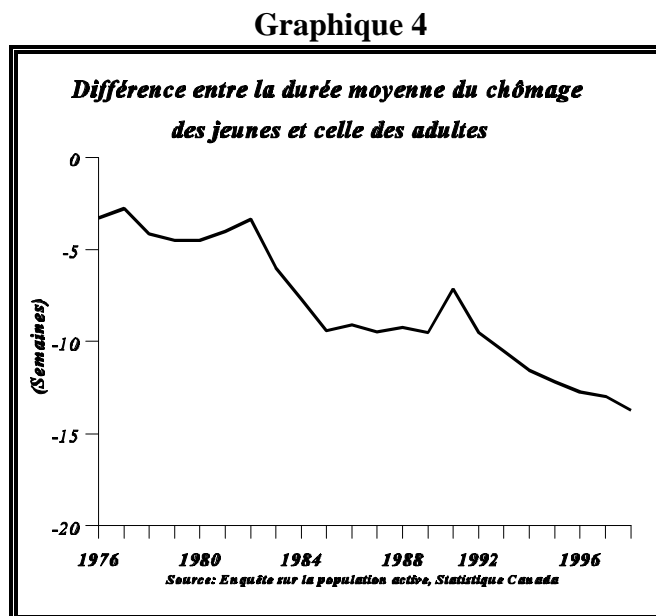
Le manque d'ancienneté semble donc être un facteur clef lorsqu'il s'agit d'expliquer la plus grande vulnérabilité de l'emploi des jeunes aux variations du cycle économique.



<sup>3</sup> Aux fins de ce document, les industries fortement syndicalisées sont celles dont le taux de syndicalisation était supérieur à 60 % en 1992. Les industries faiblement syndicalisées sont celles dont le taux de syndicalisation était inférieur à 20 % en 1992. L'emploi dans les industries fortement syndicalisées et faiblement syndicalisées représentait 40 % de l'emploi total en 1995.

### 3. Pourquoi le taux de chômage des jeunes est-il plus élevé?

La différence entre le taux de chômage des jeunes est celui des adultes peut être dû à des différences au niveau de l'incidence (c'est-à-dire la proportion de personnes qui deviennent chômeurs au cours d'une période) et/ou la durée (c'est-à-dire la durée de l'épisode de chômage avant que le chômeur trouve un nouvel emploi ou quitte la population active). En examinant les différences entre les jeunes et les adultes en terme de durée moyenne du chômage (graphique 4), on remarque une tendance à la baisse de cet écart. Cette baisse



est attribuée essentiellement à l'augmentation de la durée moyenne des adultes qui est passée de 24.3 semaines en 1983 à 31.7 en 1997. Durant la même période, la durée moyenne pour les jeunes est passée de 18.3 à 13.7 semaines. Ainsi, le taux de chômage élevé des jeunes par rapport à celui des adultes serait dû à une forte probabilité de tomber en chômage (incidence) plutôt qu'au délai habituellement long qu'il faut pour trouver un emploi (durée). Plus précisément, c'est la probabilité de tomber dans le chômage de courte durée (moins que 6 mois) qui est relativement plus élevée chez les jeunes qu'au sein des adultes. L'incidence du chômage de longue durée (plus que 6 mois) est, en fait, plus élevée chez les adultes (Betcherman, 1997).

Afin de bien saisir ces différences d'incidence entre les jeunes et les adultes nous allons au delà de la vision dichotomique du marché d'un travail (emploi versus chômage) pour considérer des différents types de transition. En effet, en se référant aux travaux de Marston (1976), le taux de chômage ( $u$ ) à l'état d'équilibre peut se décomposer selon les différentes probabilités de transition entre diverses catégories d'activité :

$$(1) \quad u = \frac{(eu) + (1-pne)(en)}{(eu) + (1-pne)(en) + (ue) + (pne)(un)} ; \quad (eu) = \frac{(EU)}{E_{t-1}}, \quad (en) = \frac{(EN)}{E_{t-1}},$$

où  $EU$  représente le nombre de personnes qui passent de l'état d'emploi à l'état de chômage,  $EN$  le nombre de personnes qui étaient employées et qui quittent la population active,  $UE$  le nombre de personnes qui passent de l'état de chômage à l'état d'emploi,  $UN$  le nombre de personnes en

$$\text{où} \quad (ue) = \frac{(UE)}{U_{t-1}}, \quad (un) = \frac{(UN)}{U_{t-1}}, \quad (pne) = \frac{(NE)}{(NU)+(NE)}$$

chômage qui quittent la population active,  $NU$  le nombre d'inactifs qui intègrent la population active pour se trouver en chômage et  $NE$  le nombre d'inactifs qui intègrent la population active pour occuper un emploi. La variable  $pne$  représente la probabilité qu'un nouveau venu sur le marché du travail trouve un emploi immédiatement. À partir de l'équation (1), on peut déterminer l'influence de la probabilité de chaque type de transition sur la différence totale entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes selon la formule suivante :

$$(2) \quad \Delta u = \sum_i \frac{\delta u}{\delta p_i} \Delta p_i$$

où

$\Delta p_i$  = la différence dans les cinq taux de transition chez les jeunes et chez les adultes inclus dans la définition dynamique du taux de chômage ( $u$ );

$\delta u / \delta p_i$  = la dérivée partielle du taux de chômage par rapport à la probabilité  $p_i$  du taux de transition;

$\Delta u$  = la différence totale entre les taux de chômage des jeunes et des adultes.

Tableau 1

<b>Influence des mouvements bruts sur la différence entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes</b>						
(Points de pourcentage)						
<b>Année</b>	Passer de l'emploi au chômage	Passer de l'emploi à l'inactivité	Passer du chômage à l'inactivité	Passer du chômage à l'emploi	Tomber en chômage au moment d'entrer dans la population active	<b>Différence totale dans les taux de chômage</b>
<b>1985</b>	4,8	5,6	-0,8	-1,2	-0,8	<b>7,6</b>
<b>1986</b>	4,9	5,4	-0,7	-1,3	-1,3	<b>7,0</b>
<b>1987</b>	4,7	5,2	-0,8	-1,7	-1,4	<b>6,0</b>
<b>1988</b>	4,0	4,8	-0,6	-1,5	-1,4	<b>5,3</b>
<b>1989</b>	3,6	5,1	-0,6	-2,0	-1,5	<b>4,6</b>
<b>1990</b>	4,1	4,8	-0,9	-1,1	-1,3	<b>5,6</b>
<b>1991</b>	4,9	6,5	-1,3	-1,2	-1,7	<b>7,2</b>
<b>1992</b>	4,9	7,4	-1,6	-1,5	-1,4	<b>7,8</b>
<b>1993</b>	4,9	8,0	-1,8	-1,6	-1,8	<b>7,7</b>
<b>1994</b>	4,1	7,9	-1,8	-1,0	-1,8	<b>7,4</b>

Source : Compilation basée sur les données de l'enquête sur l'activité, Statistique Canada

Selon les estimations découlant de l'équation (2), on voit au tableau 1 qu'en terme de chances de se trouver un emploi, en intégrant la population active (colonne 5) ou après avoir été licencié (colonne 4), les jeunes sont plus favorisés que les adultes. Quant à la probabilité de passage du chômage à l'inactivité, qui reflète le phénomène de travailleurs découragés, elle est plus faible pour les jeunes que pour les adultes (colonne 3). L'augmentation de cet écart durant les dernières années est en concordance avec l'observation de Betcherman (1997), à savoir la baisse de la part des jeunes dans les travailleurs découragés. En effet, cette part est passée de 37% à 22% entre 1980 et 1995. Ainsi, les deux facteurs qui exercent l'influence la plus importante pour expliquer le taux de chômage plus élevé des jeunes ont trait aux probabilités de passer de l'emploi au chômage (colonne 1) et de l'emploi à l'inactivité (colonne 2). Le nombre important de jeunes qui passent de l'emploi au chômage a pour effet de relever leur taux de chômage en exerçant une influence à la hausse sur le nombre de jeunes chômeurs sans changer la taille de la population. Par contre, le nombre de jeunes qui passent de l'emploi à l'inactivité exerce lui aussi une influence à la hausse

sur le taux de chômage des jeunes en réduisant la taille de la population active sans changer le nombre de jeunes chômeurs.

La transition de l'emploi au chômage et de l'emploi à l'inactivité sont affectés, principalement, par les licenciements et le retour à l'école. Les départs volontaires dans ces mouvements ne semblait pas être plus élevé chez les jeunes que chez les adultes<sup>4</sup>. Ainsi, le taux de chômage élevé des jeunes par rapport à celui des adultes est associé à une plus grande probabilité, chez les jeunes, de perdre leur emploi et/ou d'alterner travail/étude. La plus grande probabilité de perdre l'emploi chez les jeunes n'est pas étonnante. En effet, les jeunes ont plus de chances de passer par ce qu'on appelle le chômage frictionnel<sup>5</sup> qui, selon Gunderson et col. (1988), est attribué au taux de roulement élevé des jeunes. Comme étant des nouveaux arrivés sur le marché du travail, les jeunes changent d'emploi plus fréquemment afin de trouver l'emploi qui correspond à leurs qualifications et leurs compétences (Law et col. 1998). De même, un taux de roulement élevé peut refléter une inefficacité des techniques de recherche d'emploi et/ou un manque d'information sur les exigences du marché en terme de compétences et de qualifications. Par ailleurs, Topel et col. (1992) considèrent qu'un taux de roulement élevé, au sein des jeunes sans expérience, est une source future de gains en terme de salaire et de productivité.

La plus grande probabilité des jeunes d'alterner travail/étude, corrobore les études de l'OCDE portant sur les modèles de transition entre étude et travail. En effet le modèle traditionnel «études suivies par le travail» a laissé la place à un système où, travailler tout en étant étudiant, fait partie intégrante du processus de transition (Blanchflower et col. 1996).

---

<sup>4</sup> Les départs volontaires sont déterminés en fonction de la proportion de personnes qui tombent en chômage ou qui deviennent inactives au cours d'une année pour des raisons autres qu'un licenciement ou un retour à l'école.

<sup>5</sup> Le chômage frictionnel est la portion du chômage dû au fait que certains chômeurs sont en transition entre deux emplois.

#### 4. Qu'est-ce qui peut expliquer la situation d'emploi des jeunes?

Entre 1981 et 1997, l'emploi des jeunes a diminué de 815 000 tandis que celui des adultes augmentait de 3.6 million (graphique 5). Cette baisse de l'emploi doit être le résultat soit d'une baisse de l'offre des jeunes travailleurs, soit d'une baisse de la demande, soit les deux.

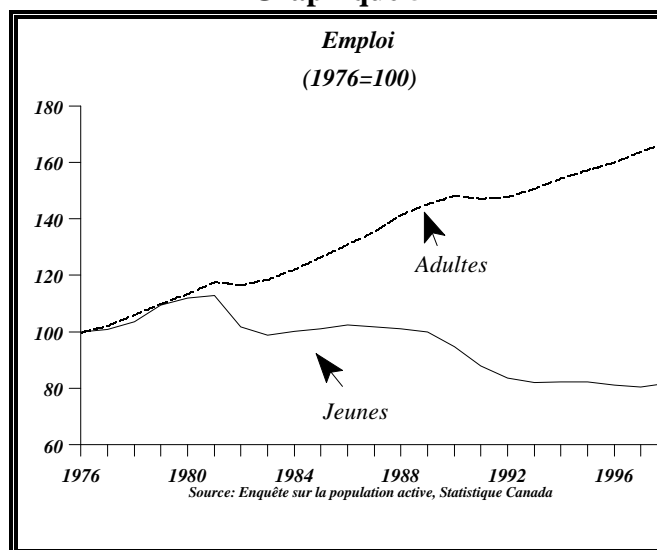
L'offre de jeunes travailleurs peut se définir comme étant le produit de leur population multipliée par leur taux d'activité. Une réduction de la cohorte des jeunes attribuable à une baisse du taux de natalité se traduirait évidemment par une diminution de l'offre des jeunes travailleurs de 15 à 24 ans vingt ans plus tard. Un recul du taux d'activité des jeunes donnerait les mêmes résultats. Compte tenu d'une définition standard des préférences en matière de revenu et de loisir, le taux de participation qui maximise le bien-être de l'individu peut s'exprimer ainsi :

$$(3) \quad \frac{N^S}{POP} = \frac{W(1-\mu)}{WB^E}$$

où

$N^S$  représente la population active,  $POP$  la population,  $W$  le salaire relatif,  $\mu$  le taux de chômage et  $WB^E$  la richesse réelle escomptée. Une génération de jeunes qui sont plus riches parce que, par exemple, leurs parents ont des revenus plus élevés et qu'ils proviennent de familles moins nombreuses, pourraient choisir de privilégier davantage les loisirs et d'étudier plus longtemps. Une augmentation de l'aide sociale, du taux de chômage, du taux de rendement prévu de l'éducation ou encore une diminution du salaire relatif pourraient également se traduire par une baisse du taux de participation.

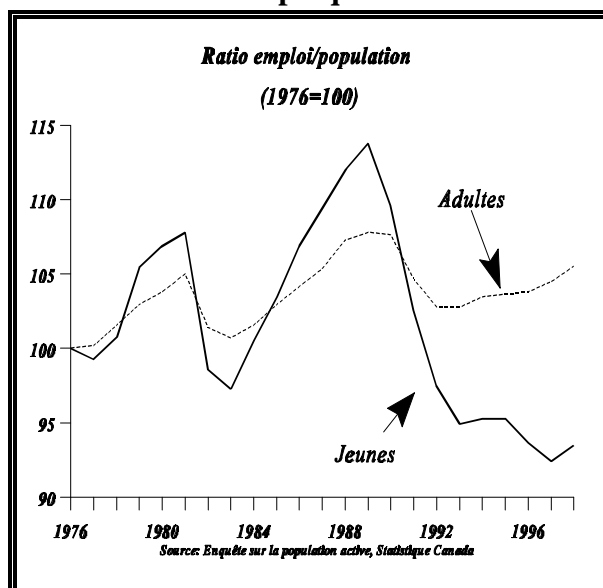
Graphique 5



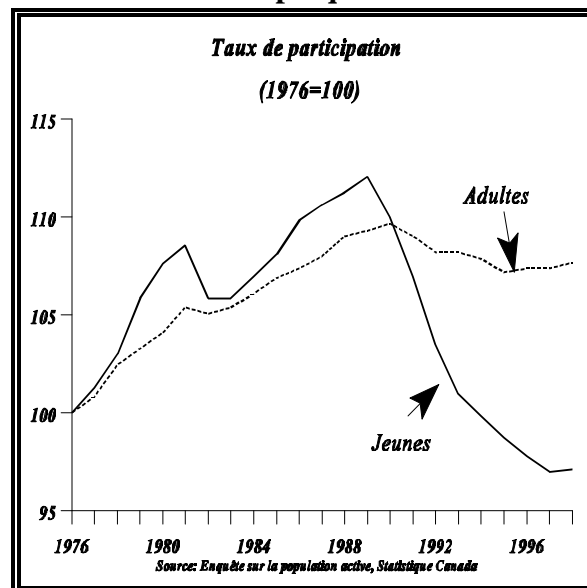


Il semblerait que le nombre relativement peu élevé de jeunes est l'un des grands facteurs qui a expliqué la stagnation de l'emploi des jeunes pendant la deuxième moitié des années 80. Comme le montre le graphique 6, en pourcentage de la population source, la situation de l'emploi des jeunes n'était pas pire que celle des adultes pendant cette période. Le taux de participation des jeunes s'est accru fortement pendant la période, ce qui a eu pour effet de contrebalancer dans une certaine mesure la baisse de la population. La diminution de l'emploi des jeunes (voir graphique 7) dans les années 80 a donc été le résultat d'une réduction de la population des jeunes et, par conséquent, de l'offre de jeunes travailleurs.

Graphique 6



Graphique 7



La première moitié des années 90 s'est caractérisée par deux phénomènes, à savoir une diminution marquée et durable du ratio emploi-population chez les jeunes et une baisse marquée et durable du taux de participation des jeunes (graphiques 6 et 7). L'accroissement du taux d'inscription scolaire et la diminution de la proportion des étudiants qui participent au marché du travail sont les facteurs les plus importants pour expliquer la chute du taux de participation des jeunes entre 1989 et 1997 (tableau 2)<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> On trouvera plus de détails dans Jennings, P. (1998).

Tableau 2

## Facteurs expliquant la diminution du taux de participation des jeunes - 1989 à 1997

	Âge					
	15-24 ans		15-19 ans		20-24 ans	
	en points de pourcentage	en pourcentage du changement total	en points de pourcentage	en pourcentage du changement total	en points de poucentage	en pourcentage du changement total
Changement dans le taux d'inscription scolaire	-4,7	50,4	-2,3	20,6	-4,5	89,8
Changement dans le taux de participation des étudiants à temps plein	-3,6	38,2	-8,0	70,8	0,5	-8,7
Changement dans le taux de participation des étudiants non inscrit à plein temps	-1,1	11,3	-1,0	8,6	-1,2	18,9
Changement total dans le taux de participation	-9,4	100,0	-11,3	100,0	-6,2	100,0

Source : Jennings, P. (1998)

La réduction de la proportion des étudiants qui font partie du marché du travail peut s'expliquer en grande partie par la baisse du taux de participation des étudiants. Ceux-ci sont généralement recrutés pour protéger l'effectif régulier des fluctuations de la demande. Certaines tâches peu spécialisées qui sont généralement effectuées par l'effectif ordinaire en période creuse sont confiées à de jeunes étudiants pendant les périodes de pointe. Lorsqu'il y a baisse cyclique de la demande, les jeunes gens qui se considèrent avant tout comme des étudiants renoncent à chercher du travail. Par conséquent, on s'attend à ce que le taux de participation des étudiants augmente au fur et à mesure de la reprise économique<sup>7</sup>.

Les mouvements du taux de participation des étudiants à temps partiel sont également cycliques. Contrairement à ce que l'on observe au sujet du taux global de participation des jeunes, la participation des étudiants à temps partiel a diminué à un niveau plus bas après la récession de 1982 qu'après celle de 1991. On peut en déduire que la plus grande partie de la diminution est

<sup>7</sup> En supposant que l'attitude des étudiants face au travail pendant les études n'ait pas changé.

d'origine cyclique. On s'attend donc à ce que le taux de participation des étudiants à temps partiel augmente au fur et à mesure de la reprise économique.

Une bonne partie de l'augmentation du taux d'inscription scolaire se concentrait chez les 20 à 24 ans qui voulaient faire des études post-secondaires. La faiblesse du rétablissement économique et l'excédent global de l'offre de main-d'oeuvre ont peut-être poussé les jeunes moins instruits à retarder leur entrée au marché du travail. Ceci nous laisse croire que l'augmentation de l'inscription scolaire serait elle aussi, de nature cyclique. Si c'était le cas, le taux de fréquentation scolaire serait contre-cyclique; or ce n'est pas le cas. En effet, le taux d'inscription scolaire aux études post-secondaires a continué d'augmenter durant les années 80 et les années 90. Il y a lieu, donc, de croire qu'une grande partie de l'accroissement du taux d'inscription peut être d'origine structurelle.

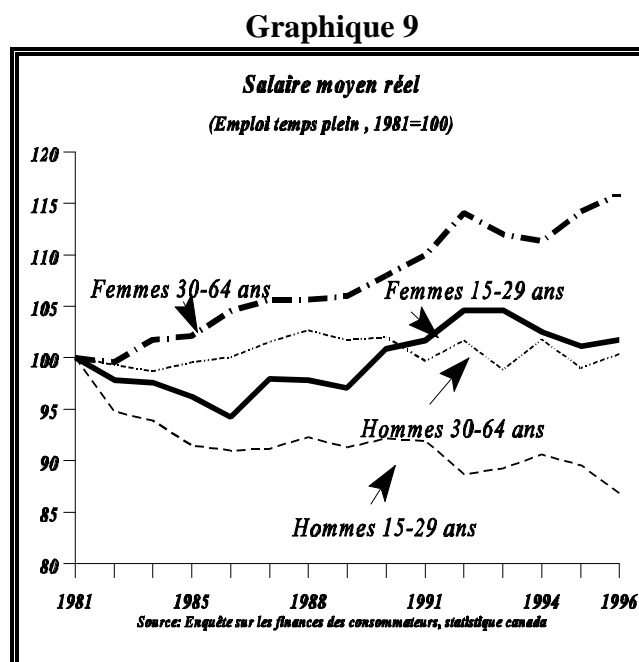
D'après des travaux de Krahn et Lowe (1991), inspirés d'une étude longitudinale auprès des diplômés de l'école secondaire et de l'université dans trois villes canadiennes, rien n'indique que les jeunes demeurent à l'école parce qu'il n'y a pas d'emploi. Les raisons données par les participants qui poursuivent leurs études tournaient autour de la carrière et de l'emploi, certes, mais dans le cadre d'une stratégie active, et non pas d'une stratégie passive consistant à demeurer à l'école parce qu'il n'y a pas d'emploi. Une étude de l'OCDE (1996) a montré que le cycle économique, estimé par le taux de chômage agrégé, a un effet positif mais non significatif sur le taux d'inscription scolaire. Une étude récente d'Archambault et col. (1998) attribue 60% de la baisse du taux d'activité des jeunes et la hausse du taux de fréquentation scolaire à des facteurs structurels.

Les facteurs structurels avancés pour expliquer la baisse du taux de participation des jeunes tournent autour de la globalisation des marchés et des changements technologiques favorisant une main-d'oeuvre de plus en plus qualifiée. En effet, suite à la globalisation des marchés et l'intensification de la concurrence, on assiste à une substitution du capital au travail amenant, en 1995, le ratio (capital/travail) au double de ce qu'il était en 1980. Cette substitution est marquée par des nouvelles technologies nécessitant des compétences nouvelles aussi bien dans le secteur des biens que celui des services (Chamie, 1995). Le retour massif aux études et, par conséquent la baisse du taux de participation des jeunes, seraient une réaction à ces nouvelles exigences du

marché du travail. D'ailleurs pour certains, cette baisse du taux de participation est une bonne nouvelle en soit, étant donné que l'accumulation du capital humain est corrélée avec des meilleurs performances en terme d'incidence de chômage, de durée d'emploi et d'accumulation de l'ancienneté (Law et col., 1998).

Par ailleurs, ce qui est plus inquiétant dans la situation des jeunes hommes c'est que malgré la baisse de leur taux de participation, leur salaire réel moyen n'a fait que se détériorer durant les années 90 (graphique 9). Ceci n'a pas été le cas pour les jeunes femmes. Cependant, les salaires des jeunes et ceux des adultes ne sont pas parfaitement comparables. Les salaires des jeunes travailleurs sont habituellement des salaires de premier échelon. Les travailleurs plus âgés ont généralement plus d'expérience et, par conséquent, peuvent demander des salaires plus élevés. En analysant l'évolution des salaires annuel, Betcherman et Morissette (1994) ont mis en évidence une détérioration relative de la situation des jeunes par rapport aux adultes durant les années 80. Cette tendance a été accompagnée par une inégalité des salaires horaires. Récemment, Picot (1998) confirme le maintien de cette tendance durant les années 90.

Cette détérioration des gains relatifs des jeunes laisse penser qu'il y a eu une baisse de la demande qui a plus que compensé la baisse de l'offre des jeunes. La baisse de la demande des jeunes peut être attribuée, du moins en partie, au cycle économique. Toutefois, il semble que la baisse de la demande peut être aussi attribuée à des facteurs structurels étant donné que les salaires n'ont pas augmenté en période de reprise. Ceci corrobore la conclusion de Morissette (1995) à savoir que la tendance inégalitaire des salaires a été observée au sein des différents niveaux d'éducation et des groupes majeurs d'industrie et d'occupation et que cette baisse n'est pas dû seulement au cycle économique.



L'importance des facteurs structurelles dans l'explication de la détérioration de l'emploi des jeunes est confirmée par une étude longitudinale effectuée par Beaudry et col. (1997). En effet, selon cette étude, mis à part le niveau d'instruction, le profil des gains par groupe d'âge a subi une baisse tendancielle. Ceci signifie que les dernières cohortes de jeunes n'arrivent pas à rattraper les cohorte précédentes.

Un autre argument pour expliquer la détérioration de la situation relative des jeunes a trait à la qualité des emplois occupés par les jeunes. En effet, les jeunes ont plus tendance à occuper des emplois dits non standards, à savoir le travail à temps partiel, les contrats de courte durée et le travail autonome (Conseil Économique de Canada, 1991). La part de ces emplois<sup>8</sup> est passée de 28% à 33% entre 1989 et 1994. La part des jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans qui occupent ces emplois était de 52% en 1994 alors que celle des jeunes femmes s'élevait à 64% (statistique canada, 1995). Ces emplois offrent non seulement des salaires faibles mais aussi moins d'opportunité d'accès aux avantages sociaux et à la formation.

Toutefois, il reste que la tendance inégalitaire des salaires des années 80 et 90 à été mise en évidence même chez les travailleurs à plein temps toute l'année (Picot, 1998). Une autre hypothèse serait qu'il y a eu une augmentation de la prime à l'expérience. Par exemple, une étude récente révèle que la prime associée à l'âge persiste même en comparant les salaires des personnes âgées de 25 à 34 ans par rapport à ceux âgés de 45 à 54 ans (Kapsalis, 1998). Entre effet, entre 1981 et 1994 cette prime a augmenté de 15,7% pour les hommes et de 19,5% pour les femmes.

Cette tendance a été attribuée au fait que les jeunes qui entraînent en concurrence avec des adultes relativement moins instruits et avaient plus d'expérience, sont actuellement en concurrence avec des adultes aussi bien instruits et possédant plus d'expérience. Une autre hypothèse, que nous tentons d'explorer dans des travaux en cours, serait d'attribuer cette prime à une demande accrue d'habilités acquises à travers l'expérience tels que l'esprit d'équipe, la souplesse face aux changements, la capacité d'adaptation et les habilités de communication.

---

<sup>8</sup> Par rapport aux emplois occupés par les personnes âgés de 15 à 64 ans.

## 5. Conclusions et répercussions stratégiques

Au fil du temps, le taux de chômage des jeunes a été systématiquement plus élevé et plus influencé par les variations du cycle économique que celui des adultes. Notre analyse indique que cela est attribuable à la prépondérance du principe de l'ancienneté dans le processus de licenciement et de rappel. Rien ne prouve que les jeunes travailleurs sont plus nombreux à démissionner volontairement ou que leur taux de réussite lorsqu'il s'agit de trouver un emploi au moment où ils intègrent (ou réintègrent) la population active est plus faible que celui des travailleurs plus âgés. Le manque d'ancienneté des jeunes semble être un facteur clé pour expliquer leur vulnérabilité aux pertes d'emploi. À cause de ce manque d'ancienneté, l'emploi des jeunes suit la tendance du «dernier embauché/premier licencié». Le manque d'ancienneté est un facteur intrinsèque de la situation des jeunes travailleurs. Tant et aussi longtemps qu'il continuera de jouer un rôle important dans le fonctionnement du marché du travail, les jeunes travailleurs demeureront vulnérables. De même, les jeunes seront d'autant plus désavantagés si effectivement le marché du travail exige de plus en plus d'habiletés acquises à travers l'expérience.

Dans la deuxième moitié des années 80, l'emploi des jeunes a diminué dans la foulée de la baisse de la population des jeunes. Pendant la première moitié des années 90, c'est surtout les facteurs liés à la demande, mais également certains facteurs liés à l'offre, qui ont joué un rôle dans la diminution de l'emploi des jeunes. Comme ce dernier suit la règle «dernier embauché/premier licencié», la lenteur du rétablissement est un facteur important pour expliquer la faiblesse de la croissance de l'emploi des jeunes depuis 1990. Selon certaines indications, il y a également eu une réduction de l'offre de jeunes travailleurs attribuable à des facteurs structurels pendant la première moitié des années 90.

La faiblesse du niveau de production par rapport à la capacité que nous avons connue récemment au Canada est donc un facteur important qui explique le taux de chômage relativement élevé chez les jeunes. Comme la consommation devrait continuer à se raffermir, la croissance des industries à forte proportion de jeunes et la demande de jeunes travailleurs devraient commencer à s'accélérer au cours des années qui viennent. Puisque la baisse du taux de participation des jeunes semble liée, dans une certaine mesure, à des facteurs structurels, même un retour au plein

emploi ne devrait pas le ramener à son niveau d'avant la récession. Une augmentation plus prononcée de la demande que de l'offre devrait donner lieu à une amélioration des conditions du marché du travail pour les jeunes. Selon de récentes projections ex ante du Système de Projection des Professions au Canada (SPPC)<sup>9</sup>, il y aura une demande excédentaire de nouveaux travailleurs dans les groupes professionnels correspondant aux niveaux d'études collégiales et secondaires. Environ 70 % des jeunes rentrent dans ces groupes.

Une forte proportion de jeunes travailleurs (40 % en 1995) sont des étudiants à temps plein qui travaillent à temps partiel. Les jeunes étudiants sont habituellement recrutés pour protéger l'effectif régulier des fluctuations de la demande. Certaines tâches peu spécialisées qui sont habituellement exécutées par l'effectif régulier en période creuse sont confiées à de jeunes étudiants pendant les périodes de pointe. Bien que cette instabilité de l'emploi a permis aux étudiants de combiner le travail avec les études et acquérir de l'expérience, des effets négatifs sont enregistrés en terme de longueur de la durée des études et de l'augmentation du taux de décrochage. L'augmentation des frais de scolarité ne peut qu'empirer cette situation, étant donné que les étudiants devraient travailler un nombre d'heures de plus en plus élevés.

En ce qui concerne les autres jeunes travailleurs, l'analyse présentée ici laisse penser qu'en général, ils s'intègrent au marché du travail et changent d'emplois très fréquemment avant de décrocher un emploi relativement durable. Les jeunes Canadiens éprouvent des difficultés considérables à trouver des emplois stables qui leur conviennent. Certains n'ont peut-être pas les aptitudes, les qualités ou les attitudes recherchées par les employeurs lorsqu'ils entrent sur le marché du travail. Ils ne trouvent du travail que pendant les périodes de grande activité économique, lorsque les employeurs réduisent leurs exigences de recrutement afin de répondre aux besoins de la production et des ventes. Ils sont généralement licenciés lorsque la demande retombe à un niveau plus soutenable. C'est seulement à ce moment-là que les jeunes travailleurs apprennent quelles sont les compétences et les qualités nécessaires. Un meilleur système d'information sur le marché du travail pourrait donc contribuer à réduire le gaspillage de ressources et de temps que cela représente pour de nombreux jeunes travailleurs. En dépit des récentes améliorations qui ont été apportées au chapitre de la diffusion d'information sur le

---

<sup>9</sup> D'après la mise à jour du printemps 1996.

marché du travail aux jeunes Canadiens par le biais de publications comme *Emploi-avenir*, il reste encore certaines choses à faire (données et recherches) pour évaluer de façon plus précise les aptitudes particulières que les jeunes doivent actuellement posséder sur le marché du travail ou qu'ils devront vraisemblablement posséder lorsqu'ils y entreront.

La question de la formation offerte par les entreprises comme moyen d'aider les jeunes à décrocher un emploi stable a suscité un certain intérêt. Selon des études américaines et japonaises<sup>10</sup>, les jeunes travailleurs qui reçoivent de la formation sont moins susceptibles de connaître un taux de roulement élevé. Il se peut que des investissements à la formation et des emplois plus stables aient un effet de renforcement mutuel. L'Allemagne et le Japon peuvent servir de modèles de marchés du travail sur lesquels les nouveaux venus sont nombreux à trouver rapidement des emplois relativement permanents. Au Japon, près des deux tiers de toutes les nouvelles recrues engagées après l'école secondaire ont reçu une formation formelle de leur entreprise en 1993. En Allemagne, une forte proportion des jeunes travailleurs (40 % des jeunes de 18 ans en 1994) participaient à des programmes de formation. Dans ces deux pays, l'écart entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes est très étroit et dans certains groupes, il est même négatif. La mise sur pied d'un programme d'alternance travail/étude universel que celui que nous avons actuellement au Canada pourrait aider les jeunes Canadiens à trouver plus rapidement un emploi stable.

---

<sup>10</sup> Voir Lynch (1991 et 1993) ainsi que l'OCDE (1993).



## Bibliographie

Akerlof, G. A., et B.G.M. Main, «Unemployment Spells and Unemployment Experience», *American Economic Review*, vol. 70, n° 5, décembre 1980.

Akyeampong, E.B., «Le travail au salaire minimum», *Perspectives*, Statistique Canada, hiver 1989, p. 8-19.

Archambault, R. et L. Grignon, *La baisse du taux d'activité des jeunes depuis 1990 : Structurelle ou cyclique?*, document de recherche (à venir), Développement des ressources humaines, Politique stratégique, Direction générale de la recherche appliquée.

Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires, *Minimum Wage Research Review*, avril 1994, polycopie.

Associés de recherche Ekos, *Youth Employment Trends*, novembre 1995, polycopie.

Beaudry, P. et D.A. Green, «Employment Outcomes in Canada : A Cohort Analysis», dans *Adapting Public Policy to a Labour Market in Transition*, Montréal, Institute for Research on Public Policy, 1997.

Betcherman, G. et N. Leckie, «Youth Employment and Education : Trends in the 1980s and 1990s», *Canadian Policy Research Networks*, document de travail, n° W03, 1997.

Betcherman, G. et R. Morissette, *Recent Youth Labour Market Experiences in Canada*, document de recherche, n° 63, Analytical Studies Branch, Statistique Canada, 1994.

Blanchflower et R. Freeman, *Growing into Work*, Centre for Economic Performance, document de discussion, n° 296.

Chamie, N., *Youth Abandon Labour Market*, Rapport n° 154-95 du Conference Board du Canada, 1995.

Clark, K.B. et L.H. Summers, «Labour Market Dynamic and Unemployment : A Reconsideration», *Brookings Paper on Economic Activity*, n° 1, 1979.

Conseil économique du Canada, *Pénuries et carences : Travailleurs qualifiés durant les années 1980*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1982.

Corak, M., «The Duration of Unemployment During Boom and Bust», *Canadian Economic Observer*, septembre 1993.

Développement des ressources humaines Canada, Politique stratégique, Direction générale de la recherche appliquée, *Emploi-avenir*, volumes 1 et 2, 1996.

Gunderson, M., et W.C. Riddell, *Labour Market Economics*, deuxième édition, McGraw-Hill Ryerson, 1988.

Jennings, P., *School Enrolment and the Declining Youth Participation Rate*, document de recherche, n° R-98-4E, Développement des ressources humaines Canada, Politique stratégique, Direction générale de la recherche appliquée, 1998.

Jones, S.R.G., et C. Riddell, *Gross Flows of labour in Canada and the United States*, communication présentée lors de la conférence Canada-États-Unis sur l'écart du chômage, Ottawa, 1996.

Kapsalis, C., *An Explanation of the Increasing Age Premium*, série de documents de recherche, n° 12, Analytical Studies Branch, Statistique Canada, 1998.

Krahn H., et G.S. Lowe, «Transitions to Work : Findings from a Longitudinal Study of High-School and University Graduates in Three Canadian Cities», dans *Making Their Way: Education, Training, and the Labour Market in Canada and Britain*, ouvrage collectif publié sous la direction de D. Ashton et G.S. Lowe, Presses de l'Université de Toronto, 1991.

Lavoie, C., «Youth Employment», *Quarterly Macroeconomic & Labour Market Review*, Développement des ressources humaines, Politique stratégique, Direction générale de la recherche appliquée, hiver 1996.

Lavoie, C., «Youth Unemployment», *Quarterly Macroeconomic & Labour Market Review*, Développement des ressources humaines, Politique stratégique, Direction générale de la recherche appliquée, printemps 1996.

Law, M.T. et F. Milhar, «Is There a Youth Unemployment Crisis?», *Public Policy Sources*, document occasionnel de l'Institute Frasier, n° 3, 1988.

Lynch, L., «The Economics of Youth Training in the United States», *The Economic Journal*, septembre 1993, p.1292-1302.

Lynch, L., *The Impact of Private Sector Training on Race and Gender Wage Differentials and the Career Patterns of Young Workers*, Département américain du Travail, Bureau de la statistique du travail, 1991.

Marquardt, R., *Youth Transitions Study*, Canadian Policy Research Networks Inc, novembre 1995, polycopie.

Marston, S., «Employment Instability and High Unemployment rates», *Broking Papers on Economic Activity*, n° 1, 1976, p. 169-210.

Morissette, R., *Why Has Inequality in Weekly Earnings Increased in Canada?*, série de documents de recherche, n° 80, Analytical Studies Branch, Statistique Canada, 1995.

OCDE, «Growing Into Work: Youth and the Labour Market over the 1980s and 1990s», *Working Party on Employment*, chapitre 5, 1996.

OCDE, *Perspectives de l'emploi*, Paris, juillet 1993.

OCDE, *Employment Outlook*, Paris, 1996.

Picot, G., Lemaitre, G. et P. Khun, «Labour Markets and Layoffs During the Last Recessions», *Canadian Economic Observer*, mars 1994.

Picot, G., *What is Happening to Earning Inequality and Youth Wages in the 1990s?*, série de documents de recherche, n° 116, Analytical Studies Branch, Statistique Canada, 1998.

Statistique Canada, *Enquête sur l'activité*, 1990.

Statistique Canada, «Non Standard Work by Age and Gender», *Perspectives on Labour and Income*, cat. n° 75-001, vol. 7, n° 4, 1995.

Topel, R. H. et M.P. Ward, «Job Mobility and the Careers of Young Men», *Quarterly Journal of Economics*, n° 107, 441-479, 1992.